MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

4e année N° 81 7 février 1952



# BULLETIN TECHNIQUE
# DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
## RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

## INFORMATIONS

### LES TRAITEMENTS D'HIVER

Vu le retour prochain de journées favorables à l'application de traitements antiparasitaires, nous répétons, avec quelques précisions supplémentaires, les indications du *Bulletin* n° 80, du 26 décembre dernier.

#### A. — PARASITES OU MALADIES A COMBATTRE PAR LES TRAITEMENTS D'HIVER.

Les parasites végétaux appartiennent à des groupes très variés :

— des **algues,** appelées communément mousses qui couvrent la face nord des bois d'un fin enduit vert sans incidence grave sur la végétation ;

— des **lichens** dont on connaît les graves conséquences sur les résineux et qui parviennent à compromettre la santé des arbres fruitiers mal entretenus ;

— des **champignons ;** dans ce groupe, on rencontre la plupart des maladies connues des arbres fruitiers : Monilia, Cloque, Corynéum principalement. Ces maladies se rencontrent sous des formes de conservation particulière : le **Monilia** dans les rameaux desséchés au printemps précédent et les fruits momifiés restés sur l'arbre ou tombés au sol, la **Cloque** sur tous les rameaux ainsi que le **Corynéum** reconnaissable aux taches grises bordées de rouge que laisse cette maladie sur les jeunes bois. Enfin les **chancres** sont les manifestations soit de parasites animaux (puceron lanigère), soit de plusieurs espèces de champignons (du genre Nectria) ;

— des **mousses** proprement dites qui gênent la respiration des bois, servent de refuge à nombre de parasites animaux et entretiennent une humidité favorable au développement de maladies diverses ;

— des **végétaux supérieurs** dont le seul qui provoque sur les arbres fruitiers des dégâts appréciables est le **gui.**

Les parasites animaux sont :

— soit des **arachnides** que l'on trouve essentiellement à cette saison sous forme d'œufs mais dont certains éclosent avant le départ de la végétation. Il s'agit des **tétranyques** ou « araignées rouges ». L'éclosion des **érinoses** et **bryobia** est plus tardive ;

— soit des **insectes :** sous forme de chrysalides ou de chenilles protégées par un cocon : **pyrale** de la vigne, **Carpocapse** et **Tordeuse Orientale** du pêcher ;
sous forme d'œufs : **cochenilles** diverses (certaines sous forme d'adultes protégés), **pucerons, psylles, chenilles** défoliatrices.

#### B. — TRAITEMENTS MECANIQUES.

Ces traitements visent essentiellement les parasites végétaux.

Excision du gui et des chancres, avec application sur la plaie de sulfate de cuivre ou d'un mastic au sulfate d'orthooxyquinoléine. Suppression des pousses mortes ou des fruits momifiés sur les arbres et au sol. Si possible, ratissage et destruction des feuilles mortes.

#### C. — TRAITEMENTS CHIMIQUES.

— Soit **traitements de propreté :** mousses, lichens, vieilles écorces crevassées, sont éliminés par les **colorants nitrés,** les **huiles d'anthracène** et le **sulfate de fer** aux doses moyennes suivantes :

Colorants nitrés : aux doses indiquées par les fabricants.
Huiles d'anthracène : à 60-70 % de pureté : 5 litres pour 100 litres.
Sulfate de fer : à 15 kg. pour 100 litres.

Les huiles d'anthracène ne doivent pas être employées deux fois de suite sur les mêmes arbres à moins de trois années d'intervalle.

— Soit **traitements anticryptogamiques :** l'Esca de la vigne (une des causes de l'apoplexie) est enrayé par les **arsénites** et **arséniates de soude.**

Le Monilia et le Corynéum sont atteints peu avant le débourrement par le **cuivre :** sulfate, oxychlorure, chlorure ou oxyde.

— Soit : bouillie bordelaise : 2 kg. de sulfate de cuivre exactement neutralisé.

Oxychlorure à 16 % .................... 3 kg.
— à 32 ou 33 % .................... 1 kg. 500
— à 50 % .................... 1 kg.

Oxydes et chlorures aux doses indiquées par les fabricants.

Le Monilia peut également être enrayé dans une certaine mesure par la **bouillie sulfocalcique.**

La Cloque est justiciable du cuivre ou des bouillies au **chloronaphtol.**

— Soit **traitements insecticides :**

Contre les cochenilles de la vigne, on doit se limiter aux **huiles d'anthracène,** à raison de 6 litres pour 100, les huiles blanches causant des accidents de la végétation notamment sur Gamay.

Les **huiles blanches** ou de pétrole sont spécialement conçues pour la lutte contre les cochenilles des arbres fruitiers, à la dose moyenne de 3 %.

La destruction des larves et des œufs portés par les écorces est assurée par les **colorants nitrés** (nitrophénol ou nitrocrésols) aux doses indiquées par les fabricants. Ces doses sont très inférieures à celles nécessaires contre les mousses et les lichens.

### D. — MELANGES POSSIBLES.

La plupart des mélanges entre ces produits sont possibles.

Toutefois, bouillie sulfocalcique, sulfate de fer et chloronaphtol doivent chacun être utilisés seuls sans mélange avec d'autres produits.

Le mélange cuivre + colorants nitrés, souvent considéré comme nuisible, est parfaitement valable.

Enfin, il existe dans le commerce, sous forme d'huiles toutes préparées, les quatre mélanges possibles entre huiles blanches, huiles d'anthracène et colorants nitrés. On doit toutefois savoir que la dose de colorants nitrés contenus dans ces mélanges n'est pas suffisante pour agir contre les mousses et lichens.

### E. — DATES D'APPLICATION.

Afin d'effectuer tous les traitements en une seule fois dans la limite des mélanges possibles, il y a intérêt à les appliquer le plus tard possible avant le débourrement, au plus tôt vers la mi-février pour les noyaux, fin février début mars pour les pépins et courant mars pour la vigne.

### F. — APPAREILS.

Les traitements d'hiver devant réaliser un lessivage abondant et énergique des écorces pour pénétrer dans leurs moindres fissures, seuls les pulvérisateurs réalisant de 10 à 30 kg. de pression peuvent les réaliser correctement.

## COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de l'Ardèche, à la date du 7 janvier 1952 :

*« Au cours de l'été 1951, mes plantations de pêchers ont été infestées de pucerons verts ; les traitements aux esters phosphoriques ont donné de bons résultats mais leur renouvellement fréquent s'est avéré fort onéreux et, par ailleurs, les traitements répétés ont été quelque peu préjudiciables au feuillage des arbres.*

*» N'y a-t-il pas moyen de prévoir et d'utiliser un traitement préventif d'hiver pour lutter contre ces invasions de pucerons verts ? »*

**Réponse :** En réponse à votre lettre du 7 courant, je dois vous donner un aperçu historique des connaissances relatives à la biologie du puceron vert farineux du pêcher (Hyalopterus arundinis).

Jusqu'à ces dernières années, on considérait que les insectes ailés de cette espèce, qui pondaient à la fin de la saison, quittaient le pêcher pour porter leurs pontes sur d'autres espèces herbacées ou ligneuses que l'on n'avait encore pu préciser exactement. Il était donc impossible d'envisager des traitements d'hiver.

Depuis peu, il est apparu qu'une partie des œufs de ce puceron, dans une proportion encore impossible à préciser, étaient disposés sur le bois du pêcher.

On peut donc pressentir que l'application de traitements aux colorants nitrés peu avant le débourrement (début février dans votre région) pouvait avoir une certaine action.

L'expérience de quelques arboriculteurs s'étant portés tardivement dans cette voie, en 1951, a connu dans de nombreux cas un succès inattendu. Toutefois, ce n'est qu'après une expérience plus précise, en 1952, que l'on pourra être fixé définitivement sur l'intérêt de ces traitements, et je pense que vous ne dédaignerez pas l'honneur d'être à l'avant-garde de cette seconde expérience.

Si cela ne présente pas d'inconvénient, on doit préférer aux huiles jaunes le mélange huile blanche + colorant nitré utilisés chacun à la dose indiquée par le fabricant.

D'un abonné duRhône, à la date du 1er février 1952 :

*« 1° La bouillie X... (sulfate de cuivre + carbonate de soude) peut-elle être employée au même titre que la bouillie bordelaise dans le traitement des arbres fruitiers contre les diverses maladies (Tavelures, Coryneum, Monilia, Cloque) et à quelle date ? Son efficacité est-elle égale et peut-on la mélanger aux mêmes produits que la bouillie bordelaise ?*

*» 2° Si les huiles jaunes de pétrole n'ont pas une action fongicide suffisante pour lutter contre les diverses maladies cryptogamiques citées plus haut, quelle dose de cuivre est-il nécessaire de leur ajouter ?... »*

**Réponse :** La bouillie X..., étant une bouillie bourguignonne, ne peut être employée pendant la végétation que sur la tavelure aux doses maxima de 1 kg. 200 (bouillie X... à 15 % de cuivre) ou 1 kg. 500 (bouillie X... à 12 % de cuivre) ou contre les autres maladies citées, en dehors de la végétation, à des doses doubles.

Les mélanges suivants sont déconseillés :

Bouillie X... + Arséniate de chaux ou d'alumine,
+ Produits fluorés,
+ Roténone-Nicotine,
+ D.D.T.,
+ Esters phosphoriques.

Les doses de cuivre applicables à ces maladies avant le départ de la végétation, hormis celles citées ci-dessus relatives à la bouillie bourguignonne, seront précisées dans le prochain *Bulletin.*

Ajoutons que ces bouillies bourguignonnes ont une efficacité à peu près équivalente aux bouillies bordelaises.

*Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :* P. LATARD.

*L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :* P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

126631 — Imp. Réunies de Lyon — 2-52
Dépôt légal n° 1085 — 1-1952